



Fiche Sociale

Paye / Charges sociales

N°S7-152 – 27 mai 2026 – Contact : 01.40.55.13.91

Grille de salaire juin 2026 Ouvriers – ETAM – Repas

Le SMIC est réévalué à compter du 1^{er} juin 2026 et impacte les minimas ouvriers et ETAM

Au 1^{er} juin 2026

SMIC : 1867,02 € mensuel brut / 35h hebdomadaire

SMIC horaire brut à 12,31 €

1/ Barème ouvriers

Catégorie professionnelle	Coefficient	Salaire mensuel minimal (35 heures hebdo.)
Niveau 1 Ouvriers d'exécution <ul style="list-style-type: none">• Position 1• Position 2	150 170	1867,02€ * 1843€ 1867,02€ * 1855€
Niveau 2 Ouvriers professionnels	185	1899 €
Niveau 3 Compagnons professionnels <ul style="list-style-type: none">• Position 1• Position 2	210 230	2038 € 2164 €
Niveau 4 Maitres ouvriers ou chef d'équipe <ul style="list-style-type: none">• Position 1• Position 2	250 270	2292 € 2510 €

* le minimum conventionnel étant inférieur au minimum légal il convient donc pour les ouvriers N1P1 et N1P2 d'appliquer le SMIC, soit 1867,02€

2/ Indemnité de repas

Indemnités de repas : **11,85 €**

3/ Barème ETAM

Niveau	Salaire mensuel (35 heures hebdo.)
Niveau A	1867,02€ * 1843€
Niveau B	1932 €
Niveau C	2057 €
Niveau D	2239 €
Niveau E	2407 €
Niveau F	2841 €
Niveau G	3119 €
Niveau H	3357 €

* le minimum conventionnel étant inférieur au minimum légal il convient donc pour les ETAM niveau A d'appliquer le SMIC, soit 1867,02€

Ces minimas sont majorés de 15 % pour les ETAM en forfait jours.